

3 ^e secondaire - 2020-2021		
Article à payer à l'école		Frais à payer
Agenda de l'élève		8.10 \$
Français	Frais de reprographie	10.00 \$
Mathématique	Cahier Sommets	21.50 \$
Anglais	Upshot - Cycle Two (Year One)	19.95 \$
Science et technologie	L'Essentiel	21.95 \$
Histoire	Mémoire	21.95 \$
Éducation physique	Sains et actifs 3	14.95 \$
Toutes matières	Reprographie	10.00 \$
Surveillants de dîner ¹	Surveillance des locaux sur les étages, de la cafétéria et du parc durant les périodes de repas.	85.00 \$
Art dramatique	Contribution pour l'art dramatique	315.00 \$
TOTAL:		528.40 \$

Vous devez lui remettre un chèque ou un mandat bancaire au montant exact émis à l'ordre de l'École Robert-Gravel. SVP, indiquez le nom de votre enfant sur le chèque. Vous trouverez ci-jointe la liste des effets scolaires. L'école s'est dotée d'un système de paiement Interac. Dans ce cas, les parents pourront se déplacer cet été pour acquitter leur facture.

Contribution pour l'art dramatique :

Tel que prescrit par la loi sur l'Instruction publique, les membres du conseil d'établissement doivent approuver les activités et les sorties éducatives pour l'année scolaire en cours. Afin d'éviter de faire vivre aux élèves des collectes de fonds ponctuelles, les membres du conseil d'établissement ont suggéré d'inclure des frais pour l'art dramatique. **L'école ne dispose d'aucune aide financière particulière pour soutenir le programme art dramatique-études mis à part pour une partie du salaire des enseignants qui est assumé par la commission scolaire.**

La contribution pour l'art dramatique est utilisée pour :

- Effectuer au moins **trois sorties** au théâtre (parfois plus);
- Les **billets** pour assister gratuitement aux pièces des élèves de l'école (travail d'appréciation);
- La **reprographie** des documents remis aux élèves;
- L'embauche de deux contractuels : le **costumier** et l'assistant de production;
- L'embauche de personnel de **soutien technique** en salle;
- L'achat ou la location de **matériel pour les productions** (décors, costumes, accessoires);
- La **location des salles** lors des représentations publiques (la vente de billets ne couvre qu'une partie);
- Le **transport** des décors;
- La gestion de la **billetterie**.

¹ Étant donné que l'ensemble des élèves bénéficient de ce service, tous les parents doivent le payer. Si un parent désire retirer son enfant de ce service, cela voudra dire que son enfant devra quitter l'école TOUS les midis et revenir pour le début de la période en après-midi. L'enfant ne pourra pas être présent pour aucune activité se déroulant le midi. De plus, il ne pourra pas avoir accès à l'école le midi, et ce, peu importe les conditions météorologiques.